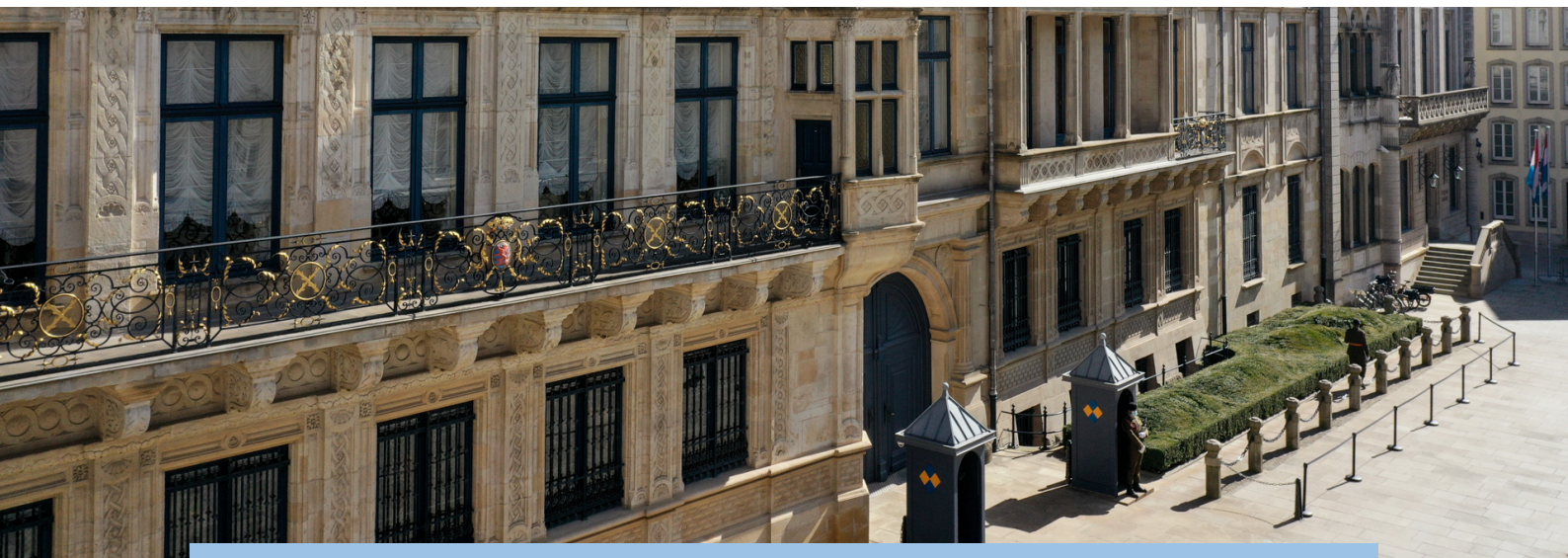




Publication du « Rapport d'Activités 2023 » de la Maison du Grand-Duc

La Maison du Grand-Duc a l'honneur de vous informer de la publication de son « Rapport d'Activités 2023 ». Le rapport peut être consulté sur le site web officiel de la Maison du Grand-Duc : www.monarchie.lu

L'Arrêté Grand-Ducal portant institution de la Maison du Grand-Duc, daté du 9 octobre 2020, modifié le 1^{er} avril 2022, précise, en son article 7, que « La Maison du Grand-Duc publie au premier semestre de chaque année un rapport d'activités couvrant, pour l'exercice précédent, les activités officielles du Grand-Duc, du Grand-Duc Héritier et de leurs Membres de Famille ayant participé à des événements officiels.

Dans le cadre du rapport d'activités, la Maison du Grand-Duc rend également compte de l'exécution du budget lui alloué pour l'exercice en question ».

Crédit photo : © Maison du Grand-Duc / Sophie Margue